

Au secours Watson revient, ils sont tous devenus fous !!

MISE EN PLACE DE L'OUTIL TVC AU SEIN DE STH (EX DEAL HUB)

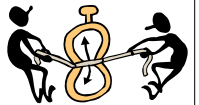


La compagnie a tenté de mettre en place, « aux forceps », et de manière obligatoire un nouvel outil appelé TVC « Time and Volume Capture » au sein de STH.

Cet outil est censé enregistrer les temps passés sur toutes les tâches qu'une personne doit déclarer en temps réel dans l'outil au cours de sa journée de travail. Pour qu'en faire ?

Les personnes concernées devaient impérativement utiliser ce nouvel outil le 12 mars et devaient obligatoirement suivre une formation d'une heure et demi à l'outil début mars.

Cet outil avait fait l'objet d'une rapide présentation en « point du président » lors de la réunion du Comité Central d'Entreprise de février et avait été présenté comme « anonyme » et ne nécessitant pas de déclaration à la CNIL.



En fait les salariés ayant suivi la formation nous ont alerté sur le fait que l'outil « anonyme » présentait des écrans avec matricule, nom, prénom, et détail (à la seconde) des tâches déclarées (Ce « sympathique » outil déclarant de lui même des tâches « non productives » quand l'ordinateur n'est plus en activité !).



L'UNSA IBM a exigé de la Compagnie de ne pas mettre en place cet outil sans avoir au préalable consulté les CHSCT sur son impact sur le stress et les conditions de travail du personnel concerné .

L'UNSA IBM a menacé de retirer sa signature de l'accord stress en cas de mise en place immédiate de cet outil manifestement hors la loi par rapport à la CNIL.

La Compagnie a alors immédiatement « suspendu » la mise en place de l'outil.

Suspendu ne veut pas dire abandonné, !!

La vigilance reste de mise , ce qui est sorti par la porte pourrait re rentrer par la fenêtre !



CONNAISSEZ VOUS LE PROGRAMME « IBM LIQUID PLAYER » ?

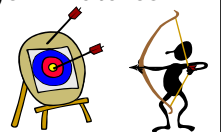
Le Principe : référencer sur une base internet mondiale des « freelancer » qui sont susceptibles de travailler pour IBM.

Dans ce projet, quand IBM gagne un contrat où réalise des développements en interne de produits, il divise le tout en lots séparés, fixe un prix de réalisation par lot (en \$), confie la réalisation de ce lot à des freelancers choisis dans la base pour leurs compétences sur le sujet.

Ceux-ci sont payés à la qualification et réception par IBM du lot. D'après la presse, L'Allemagne devrait être pilote sur ce projet, d'où les prévisions de suppressions de postes relatées dans les journaux.

Il est évident que les freelancers qui pourront gagner leur vie à ce jeu ne seront pas issus des pays « matures »



Si ce programme pilote fonctionne, IBM pourrait en le généralisant, réaliser le rêve de toutes les sociétés de service : Ne payer les gens que lorsqu'ils sont sur contrats, sans rompu, avec un TU à 100%.

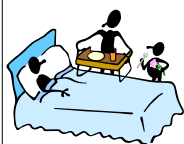


Cela reviendrait à supprimer du droit social (le contrat de travail) pour le transformer en droit commercial et continuer ainsi de détruire de l'emploi dans les pays « matures » au profit des pays « Emergents ».

Pour tout savoir sur ce programme tapez : « liquid player ibm » sur votre browser favori !



- > **Le CEPB est amené à donner, fin avril, son avis** dans le cadre d'une procédure d'information consultation concernant "un Projet pilote portant sur la création d'un centre de services de secrétariat pour le site de Bois-Colombes en 2012". **Affaire à suivre ...**
- > **Le CE de Montpellier a demandé à la justice de trancher sur les 66 suppressions de postes** prévus suite à la suppression de l'activité de fabrication des serveurs « high end » demandant un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le 5 avril, la justice lui a donné raison. **Affaire à suivre ...**
- > **Les Négociations Annuelles Obligatoires sur les Salaires débutent le 24 Avril.** L'obligation légale consiste juste à « négocier », pas à s'accorder. De plus, Il faudrait être 2 pour le faire L'UNSA se battra pour réclamer votre dû; mais n'attend pas grand chose de cette négociation avec une direction toujours aussi autiste sur ce sujet.
- > **Le CCE est consulté sur un projet de changement des règles d'attribution de la GDP.** Mais chut ..., la Direction impose la confidentialité sur cette consultation. A votre avis, ce changement sera à l'avantage du personnel ?? 
- > **CAP1** : Le code du travail (article L3334_8) stipule que « *le salarié peut, dans la limite de cinq jours par an, verser les sommes correspondant à des jours de repos non pris sur le plan d'épargne pour la retraite collectif.* » L'UNSA réclame que cette disposition soit appliquée pour tous les salariés IBM qui le demandent.
- > **Vous rentrez de maladie ou longue maladie ? Pensez à réclamer vos jours de congés dûs !** L'UNSA, par son action énergique l'an dernier a traité certain nombre de dossiers (30 jours de congés gagnés dans la majorité des cas). La compagnie a tendance à développer la maladie d'alzheimer sur cette question et oublier de régulariser automatiquement les dossiers. Si vous êtes dans ce cas contactez nous !
-  **La participation devrait déclencher cette année,** mais avec un montant de réserve de participation moindre que l'année dernière.
- > **La 1ere fenêtre d'ouverture pour les versements volontaires au Plan d'Epargne Entreprise vient de s'ouvrir.** Entre le 1er avril et le 31 mai, vous pouvez verser jusqu'à 1 000 € et percevoir jusqu'à 335 € d'abondement de la part de la Cie. Vous pouvez aussi verser en dehors de cette fenêtre jusqu'à épuisement du budget de 1M€ (celui ci a été consommé à plus de 80% lors de la période précédente)



ELECTIONS À LA MUTUELLE IBM

Notre mutuelle, chez IBM, est une mutuelle autonome. Les choix politiques concernant ses cotisations, ses prestations et sa gestion nous concernent toutes et tous directement

Face aux évolutions d'IBM en France, au désengagement de la sécurité sociale et à la surtaxation des cotisations, il nous faut continuer de lui garantir une saine gestion, à un coût accessible à tous.

Vos délégués UNSA ont voté, à la dernière assemblée générale de la mutuelle, **son ouverture à l'extérieur d'IBM et son alliance avec MACIF Mutualité** afin de lui assurer sa pérennité tout en restant dans l'esprit mutualiste.

Il nous faut maintenant organiser ce changement fondamental et doter la mutuelle d'une gestion moderne et efficace.

Des améliorations de prestations doivent être faites, notamment pour l'optique et le dentaire.

Les enjeux de demain sont ceux là !

Ces sujets motivent vos candidats UNSA à défendre vos intérêts mutualistes.

**LE VOTE EST UN DROIT
VOTER POUR VOTRE MUTUELLE EST UNE NECESSITE**

**POUR UNE MUTUELLE RÉNOVÉE
PERFORMANTE, ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE.**

VOTEZ UTILE, VOTEZ UNSA!